



## VICE CACHE NON RACCORDEMENT AU TOUT A EGOUT

Par **filo**, le 11/04/2011 à 19:23

Bonjour,

J'ai acheté une maison ancienne en janvier 2010 avec mention dans l'acte de vente "déclare que cet immeuble est raccordé de manière autonome au tout à l'égout" ; or, il s'avère que les wc et la salle de bain sont bien raccordés au tout à l'égout mais que les eaux usées de cuisine et branchement machine à laver dans l'arrière cuisine ne sont pas raccordés au tout à l'égout mais vont dans le puit mitoyen avec ma voisine.

J'ai fait cette découverte aujourd'hui : j'ai du cassé un morceau de sol de l'arrière cuisine pour que l'on puisse déboucher car lorsque ma machine à laver fonctionnait, l'eau remontait par un petit trou dans la sol.

- Question : est-ce un vice caché ? Puis-je prétendre à la prise en charge des travaux de raccordements de la partie non raccordée par l'ancien propriétaire ?

Lors de la vente, il ne m'a pas été indiqué qu'il y avait un puit mitoyen entre ma voisine et moi.

Question : Quel recours ai-je ?

Merci pour votre réponse.

Par **Christophe MORHAN**, le 11/04/2011 à 22:52

avez vous fait un constat d'huissier?

Par **filo**, le 14/04/2011 à 18:07

bonsoir,

Non je n'ai pas encore fait de constat d'huissier. J'ai pris contact avec un avocat qui m'a indiqué de d'abord m'assurer que le vendeur est solvable avant d'entamer une procédure en justice...

Je ne sais pas dans quel ordre faire les choses :

1 / constat d'huissier

2/ avocat pour entamer procédure judiciaire ou avant voir avec le notaire pour accord amiable avec le vendeur ??? le notaire ne m'a toujours pas recontactée depuis lundi que je suis passée à son étude.

Merci pour votre réponse.

Par **Christophe MORHAN**, le **14/04/2011** à **20:02**

Avez vous fait chiffrer le coût des travaux, avant de sortir "votre cheval", voir si ça vaut le coup.